

## Motion du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Séance plénière du 22 octobre 2019<sup>1</sup>

**Objet : Application du référentiel en vigueur et reconnaissance des parcours pastoraux.**

**Considérant** le changement des règles de la PAC en cours s'agissant du référentiel des parcours pastoraux ;

**Considérant** l'application des règles applicables en zones montagnes ;

**Considérant** les méthodes pastorales en Corse ;

**Considérant** le risque de voir disparaître notre agriculture de montagne ;

**Considérant** les travaux en cours relatifs à la préparation de la nouvelle PAC ;

### LE CESEC DE CORSE

**Demande** que le référentiel initialement validé par le Ministère de l'agriculture, reste applicable sur la PAC 2014-2020 ;

**Demande** que ce référentiel serve de base aux travaux de la nouvelle PAC ;

**Demande** que les parcours pastoraux soient reconnus comme surface productive et éligible à la nouvelle PAC ;

**Rappelle** qu'il restera mobilisé sur toutes les questions liées à la défense et préservation de notre agriculture, qui est un des moteurs de notre économie.

---

<sup>1</sup> Résultat du vote : adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (NPAV :3 ; abstentions : 5)